

משרד העלייה והקליטה

Ministère de l'Alya et de l'Intégration



FRANÇAIS

סל קליטה

Panier d'intégration

2017

משרד העלייה והקליטה

Ministère de l'Alya et de l'Intégration



Département des publications

Ministère de l'Alya et de l'Intégration

15 rue Hillel, Jérusalem 9458115

© Tous droits réservés

Jérusalem 2017

Directrice du Département: **Ida Ben Shetrit**

Enquête: **Liron Cohen-Pour**

Section française

Rédactrice en chef: **Myriam Hadjaje**

Numéro de catalogue : 0901217140

14^{ème} édition

הופק על ידי

אגף חידע ופרסום

משרד העלייה והקליטה

רח' הלל 15, ירושלים 9458115

© כל הזכויות שמורות

ירושלים 2017

Centre d'information téléphonique: 03-9733333

e-mail: info@moia.gov.il



www.klita.gov.il

הודפס על ידי המדפיס הממשלתי

Chers Olim,

Nous vous félicitons de votre arrivée en Israël et nous vous adressons tous nos vœux pour une intégration réussie.

Cette brochure comprend des informations sur l'assistance financière à laquelle les Olim ont droit dès leur arrivée en Israël. Cette aide est accordée afin de faciliter la première période d'intégration en Israël.

Le Ministère de l'Alya et de l'Intégration accorde cette aide durant la première année de votre Alya. Au terme de cette première année, les Olim ont la possibilité de vérifier leur droit à l'octroi d'une aide de la part de la Caisse d'Assurance Nationale.

Attention !

Les informations publiées dans cette brochure constituent un outil uniquement à titre indicatif, et elles ne donnent aucun droit à une aide. Les détails peuvent être sujets à certaines modifications de temps à autres et par conséquent avant d'entreprendre une procédure quelconque, veuillez vérifier vos droits.

Les sources d'informations concernant les lois et les règlements, se basent sur des organismes officiels, cependant certaines confusions, erreurs, défauts ou non-conformités sont susceptibles d'apparaître entre les informations publiées dans le présent document et entre les lois et les règlements. Dans un tel cas, les lois et les règlements prévalent sur les publications dans la brochure.

Le panier d'intégration

Le panier d'intégration est une aide financière destinée à permettre aux Olim de faire face à la première phase d'intégration en Israël.

L'aide est accordée sous forme d'allocation de subsistance durant les 6 premiers mois en Israël. Le panier d'intégration est accordé à tous les Olim quel que soit le pays d'origine.

Ayants droit

Les ayants droit au panier d'intégration sont toutes les personnes, ayant reçu un statut d'"Olé" par le service de la citoyenneté et de l'immigration ou



bien reconnues en tant qu'Olé (y compris un citoyen nouvel immigrant et un mineur de retour), à condition de ne pas avoir séjourné en Israël pendant une période de plus de 24 mois, de façon continue ou cumulée, et ce dans les trois années précédant l'accession au statut d'Olé et au statut d'ayant droit en tant qu'Olé. Il est possible de recevoir de plus amples informations sur ce sujet auprès des conseillers au Ministère de l'Alya et de l'Intégration.

Note : Un Olé a le droit de percevoir l'allocation du panier d'intégration **durant la seule période d'un an** à compter de la date d'accession au statut d'Olé uniquement.

Un départ pour l'étranger entraîne l'interruption du versement du panier.

Les versements du panier d'intégration seront renouvelés uniquement pour les personnes revenues au cours de la première année d'Alya et ayant déposé une demande de renouvellement des paiements au cours de la première année d'Alya. Pour le renouvellement des paiements, vous devez vous adresser au Ministère de l'Alya et de l'Intégration dans votre zone de résidence (se munir du passeport avec le tampon de la date d'entrée en Israël).

Modalités de paiement

Le montant de l'aide financière est fixé en fonction du nombre et de l'âge des différents membres composant la famille.

Le premier versement est accordé par le Ministère de l'Alya et de l'Intégration à l'aéroport dès votre arrivée. Une partie de la somme est versée en liquide et l'autre partie est transférée sur votre compte par virement bancaire, ce qui nécessite l'ouverture d'un compte bancaire dès les premiers jours après votre arrivée en Israël.

Les Olim arrivés en Israël par un autre moyen ou bien des Olim ayant reçu leur statut d'immigrant **après** un séjour en Israël, recevront le premier versement du panier d'intégration par virement bancaire par le biais de l'agence du Ministère de l'Alya et de l'Intégration la plus proche du lieu de résidence.

Le reste des paiements du panier d'intégration sera versé aux nouveaux immigrants sous forme de 6 versements mensuels.



Ouverture d'un compte bancaire

Comme mentionné, afin de recevoir les paiements du panier d'intégration, vous devez ouvrir un compte bancaire israélien dès les premiers jours de votre arrivée en Israël, et communiquer au Ministère de l'Alya et de l'Intégration les coordonnées bancaires. Veuillez présenter à la banque votre carte d'Olé et votre passeport (notez : à l'ouverture du compte bancaire, pour une famille ou un couple, les deux conjoints doivent se présenter à la banque). Pour que le compte bancaire soit immédiatement activé, vous devez effectuer un dépôt d'au moins 1 shekel, afin d'éviter tout problème lors du transfert de l'allocation depuis notre bureau. L'attestation du compte bancaire ainsi que le reçu du dépôt doivent être présentés à votre conseiller/e personnel/le d'intégration.

Si pour certaines raisons vous avez dû changer de numéro de compte bancaire veuillez en informer immédiatement votre conseiller/e personnel/le d'intégration. Si vous avez un problème quelconque concernant la réception de l'argent du panier d'intégration, adressez-vous immédiatement au bureau du Ministère de l'Alya et de l'Intégration le plus proche de votre domicile.

Allocation de subsistance

A la fin des mensualités du panier d'intégration, les Olim peuvent éventuellement bénéficier d'une allocation de subsistance de la part du Ministère de l'Alya et de l'Intégration. Cette allocation de subsistance est accordée **jusqu'à la fin de la première année d'Alya**, selon les conditions d'éligibilité.

Ayants droit à cette allocation:

- Des Olim suivant un cours dans un oulpán et n'ayant pas eu droit au panier d'intégration sont susceptible de recevoir cette allocation selon les critères fixés.
- Les Olim au cours de la première année de leur Alya suivant des cours du Ministère organisés pendant les heures de la matinée, au moins 24 heures par semaine, et n'ont pas eux ou un des membres de leur famille d'autres revenus, sont susceptibles de recevoir cette allocation pendant la période d'étude. L'allocation est attribuée sous condition de la présence du Olé en cours.



- Des Olim au cours de la première année de leur Alya se trouvant dans un processus de recherche d'emploi ou au chômage, ainsi que des Olim qui du fait de leur état de santé ou de leur âge se trouvent dans l'incapacité de travailler, sont susceptibles de recevoir cette allocation à condition de se présenter au Ministère selon le programme professionnel qui leur a été fixé.

Pour les conditions complètes de l'allocation, veuillez-vous adresser au Ministère de l'Alya et de l'Intégration.

Panier d'intégration

	Couple	Famille monoparentale	Personne seule	Couple avant l'âge de la retraite	Personne monoparentale avant la retraite	Personne seule avant l'âge de la retraite	Couple à la retraite	Personne à la retraite chef de famille monoparentale	Retraité(e) seul(e)
Somme en liquide remise à l'aéroport Ben Gourion	2,500	2,300	1,250	2,500	2,300	1,250	2,500	2,300	1,250
Bon pour un transfert bancaire	3,800	1,460	1,430	3,627	1,481	1,437	3,594	1,454	2,183
Premier versement	4,800	4,334	2,622	6,177	5,197	3,341	3,831	3,347	2,650
Second versement	4,800	4,334	2,622	6,177	5,197	3,341	3,831	3,347	2,650
Troisième versement	4,800	4,334	2,622	6,177	5,197	3,341	3,831	3,347	2,650
Quatrième versement	4,800	4,334	2,622	6,177	5,197	3,341	3,831	3,347	2,650
Cinquième versement	4,800	4,334	2,622	6,177	5,197	3,341	3,831	3,347	2,650
Sixième versement	4,800	4,334	2,622	6,177	5,197	3,341	3,831	3,347	2,650
Total	35,100	29,764	18,412	43,189	34,963	22,733	29,080	23,836	19,333



	Enfant jusqu'à 4 ans	Enfant âgé de 4 à 18 ans	Enfant âgé de 18 à 21 ans	Supplément pour les familles de six membres ou davantage
Somme en liquide remise à l'aéroport Ben Gourion	250	250	250	0
Bon pour un transfert bancaire	3,020	2,993	3,033	0
Premier versement	1,270	665	1,051	839
Second versement	1,270	665	1,051	837
Troisième versement	1,270	665	1,051	837
Quatrième versement	1,270	665	1,051	837
Cinquième versement	1,270	665	1,051	837
Sixième versement	1,270	665	1,051	837
Total	10,890	7,233	9,589	5,024

* L'âge pré-retraite - selon la réglementation du Ministère de l'Alya et de l'Intégration, l'âge pré-retraite concerne une personne qui dans les 5 ans à compter de l'Alya ou de la date d'accession au statut d'Olé atteindra l'âge de la retraite.

L'âge de la retraite est défini selon les dispositions dans la loi sur "l'âge de la retraite".

** Le financement pour les cours d'hébreu est transféré directement à l'oulpan.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements concernant l'allocation et les conseils accordés aux Olim auprès des conseillers d'intégration. En outre, vous avez la possibilité d'obtenir des brochures d'informations dans les agences du Ministère dans les domaines suivants : l'emploi, la santé, l'éducation, l'apprentissage de l'hébreu, la formation professionnelle etc. De plus, vous pouvez consulter le site Internet du Ministère de l'Alya et de l'Intégration à l'adresse suivante : www.klita.gov.il

Le barème des paiements est fixé selon les directives de la loi sur le panier d'intégration – 1994, il est mis à jour selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation publié par le Bureau Central des Statistiques. Toutes les sommes présentées dans cette brochure répondent aux conditions mentionnées.



צדפתית

סל קליטה

משרד העלייה והקליטה
Ministère de l'Alya et de l'Intégration



הופק על ידי

אגף מידע ופרסום

משרד העלייה והקליטה

רח' הלל 15, ירושלים 9458115

© כל הזכויות שמורות

ירושלים 2017

Département des publications

Ministère de l'Alya et de l'Intégration

15 rue Hillel, Jérusalem 9458115

© Tous droits réservés

Jérusalem 2017

Centre d'information téléphonique: 03-9733333



www.klita.gov.il

e-mail: info@moia.gov.il